Prix de thèse Gilles Kahn 2013

Nathalie Bertrand

PRIX DE THÈSE GILLES KAHN 2013

patronné par l'Académie des sciences et décerné par la SIF
http://www.societe-informatique-de-france.fr/prix-these/

Date limite de candidature : **15 septembre 2013**.

Le prix de la Société informatique de France (SIF, anciennement SPECIF) a été créé en 1998 pour récompenser chaque année une excellente thèse en Informatique. Gilles Kahn, qui a présidé les trois premiers jurys du prix, était convaincu de l'intérêt de promouvoir les jeunes talents les plus prometteurs de notre discipline. En son honneur, le prix a pris depuis 2007 le nom de Prix de thèse Gilles Kahn et est patronné par l'Académie des sciences qui rend ainsi hommage à un de ses membres éminents.

La SiF souhaite par ce prix promouvoir toutes les facettes de l'informatique, des travaux fondamentaux aux travaux appliqués ayant donné lieu à transfert industriel, de ceux réalisés dans les grands centres à ceux réalisés dans des centres plus modestes. L'objectif de ce prix est de dynamiser et de motiver de jeunes chercheurs en les récompensant, et de faire connaître à l'ensemble de la communauté informatique d'excellents travaux de recherche. Un jury d'universitaires et de chercheurs, présidé par Michel Riveill, sélectionnera parmi les thèses soutenues au cours de l'année universitaire celle qui recevra ce prix. En outre, le jury pourra également distinguer, s'il le souhaite, au plus deux accessits.

La remise officielle du prix se fera début 2014 au cours d'une cérémonie associant la SIF et l'Académie des sciences. À cette occasion, le récipiendaire se verra

remettre un chèque de 1500 euros et chacun des autres lauréats éventuels un chèque de 500 euros. Tous seront également invités à présenter leurs travaux à l'ensemble de la communauté scientifique. Sous réserve de remplir les conditions de candidature, les lauréats au prix de thèse Gilles Kahn seront considérés comme candidats à la nomination par Inria pour le prix Cor Baayen de l'ERCIM.

Les critères pris en compte par le jury pour sélectionner les lauréats sont notamment l'originalité des résultats, l'originalité du domaine et des méthodes utilisées, l'importance et l'impact des résultats obtenus, et bien évidemment la qualité de la rédaction puisqu'il s'agit de récompenser non seulement un travail mais surtout une thèse.

En 2012, sous la présidence de Nicole Bidoit, le jury était constitué de Xavier Allamigeon (prix 2010), Béatrice Bérard, Hugues Berry, Nathalie Bertrand, André-Luc Beylot, Nicole Bidoit, André Chailloux (prix 2011), Christine Collet, Hubert Comon, Cyril Gavoille, Mathieu Giraud, Jacques-Olivier Lachaud, Pierre Marquis, Christian Michel, Pascale Minet, Amedeo Napoli, Philippe Palanque, Jean Ponce, Michel Riveill, Isabelle Simplot-Ryl et Juan-Manuel Torres Moreno. Comme c'est l'usage, le jury sera partiellement renouvelé pour le prix 2013, le jury étant totalement renouvelé tous les trois ans.

Calendrier

- 15 juillet 2013 : ouverture de l'interface web de soumission
- 15 septembre 2013 : date limite de dépôt des candidatures
- 2 décembre 2013 : notification des résultats
- début 2014 : remise officielle du prix lors de l'Assemblée Générale de la SIF

Interface web de candidature

`http://prix-sif.inria.fr/`

Dossier de candidature

Peut candidater tout étudiant ayant soutenu son doctorat d'informatique dans une école ou université française entre le 1er septembre 2012 et le 31 août 2013. Toute candidature devra être explicitement soutenue par le directeur de thèse ou un des co-directeurs. Il n'est pas permis à un même encadrant de soutenir deux candidats.

Tous les documents doivent être déposés, sous forme de fichiers PDF exclusivement, par le biais de l'interface web. En cas de problèmes à utiliser l'interface, ou pour toute autre question concernant le prix, les candidats sont invités à contacter par courrier électronique la secrétaire du prix, Nathalie Bertrand (nathalie.bertrand@inria.fr).

Chaque dossier doit notamment comprendre :

- la thèse (en PDF),
- les rapports de pré-soutenance des rapporteurs (scannés, en PDF),
- le rapport de soutenance (scanné, en PDF),

– une lettre appuyant la candidature au prix de thèse, directement envoyée par le(s) directeur(s) de thèse,

– des rapports complémentaires que le candidat jugerait utile de fournir au jury, envoyés par les personnes concernées.

Le formulaire en ligne demande également de saisir certaines informations : un résumé de 2 pages de la thèse, un CV d'une page maximum ainsi qu'une liste de publications.